**CHAPITRE 54**

**DÉCLARATION PORTANT QU'UN ACTE**

**ENREGISTRÉ NE CONSTITUE PAS UNE SÛRETÉ**

**A. REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UN JUGEMENT DÉCLARATOIRE**

**[54:A:1]**

**Avis de requête**

**REMARQUE :** L'alinéa 14.05(3)e) prévoit qu'une instance peut être intentée par requête si elle vise à obtenir la déclaration d'un droit sur un bien-fonds ou d'une charge grevant un bien-fonds, y compris la nature et l'étendue de ce droit ou de cette charge ou les limites du bien-fonds, ou la détermination de l'ordre de priorité des droits ou des charges. L'alinéa 14.05(3)h) précise que l'instance peut être introduite par requête à la condition que la mesure de redressement demandée soit une mesure relative à une question qui n'est pas susceptible de donner lieu à une contestation des faits pertinents.

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

REQUÊTE

[*le texte formel précédant la requête*

*figure au chapitre 5*]

1. L'objet de la requête est le suivant :

a) une ordonnance déclarant que la Compagnie d'assurance [*dénomination sociale*] n'a aucun droit sur la propriété située dans la ville de ..., dans le comté de ..., et constituée d'une partie du lot urbain [*numéro*] sur le côté sud de la rue ... ouest, au [*numéro*], rue ... ouest, dans la ville de ...;

b) une ordonnance déclarant que la prétendue cession d'une convention à fin de bail par la Compagnie d'assurance [*dénomination sociale*] à la Compagnie d'assurance [*dénomination sociale*], datée du [*date*] et enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement des actes de ... le [*date*], sous l'acte [*numéro*], ne constitue plus une sûreté sur le bien-fonds susmentionné;

c) les dépens de la réquérante dans la présente requête.

2. Les moyens à l'appui de la requête sont les suivants :

a) aux fins d'éviter l'expropriation du bien-fonds susmentionné, la requérante a conclu une transaction avec la ville de ... prévoyant un échange de terrains entre les parties. Une partie du terrain situé sur le côté est du bien-fonds susmentionné a été transférée à la ville de ...;

b) il est actuellement impossible à la requérante de construire un immeuble sur la même propriété que celle qui fait l'objet de l'offre de bail signée par la Compagnie d'assurance [*dénomination sociale*] ni d'édifier le type de bâtiment envisagé au moment de la signature de l'offre de bail;

c) sans faute de sa part, la requérante a été frustrée de sa capacité d'exécuter et de respecter l'offre de bail et elle a vu l'exercice de cette capacité devenir impossible;

d) la requérante s'appuie sur les alinéas 14.05 (3) e) et h) des Règles de procédure civile.

3. La preuve documentaire suivante sera utilisée lors de l'audition de la requête :

1. l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et les pièces qui y sont jointes;

2. l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et les pièces qui y sont jointes.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone du cabinet des procureurs*]

procureurs de la requérante

DESTINATAIRES : nom et adresse de chacune des intimées